

Appel à projet des Jeunes dans les Hautes-Alpes – 2021

1. Éléments de contexte

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), établi en 2017 entre les partenaires locaux appelle à une **plus forte coordination des acteurs** qui couvrent **l'offre de services et d'accompagnement à destination du public jeune** et notamment à **développer des réponses adaptées à la jeunesse** (axe 3 du SDSF).

Aussi, dans le cadre des objectifs du schéma du SDUS (Schéma Départemental Unique des Solidarités) et la politique volontariste « jeunesse » le Département souhaite renforcer l'engagement et les initiatives portés par les haut-alpins.

C'est dans ces cadres, que les services de l'État, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales lancent cet appel à projet, de sorte :

- à **améliorer le taux de couverture dans le département de l'offre visant les 11-17ans** ;
- à améliorer qualitativement l'offre notamment en **accompagnement des jeunes vers l'autonomie** ;
- à **harmoniser les démarches pour les jeunes** ;
- à structurer et **animer un réseau d'acteurs de la jeunesse** dans le département des Hautes-Alpes.

2. Cadre d'intervention

Cet appel à projet s'adresse à tous les jeunes Hauts-Alpins se constituant en collectif. Ils sont incités à constituer des groupes mixtes tant sur le plan social que de genre pour répondre aux mieux aux ambitions visées.

L'appel à projet des jeunes dans les Hautes-Alpes 2021 s'adresse aux **jeunes de 11 à 17 ans** et soutient les premiers projets collectifs revêtant un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général. Il est destiné aux jeunes qui ont besoin d'un coup de pouce financier, et/ou d'un soutien méthodologique pour démarrer.

Les projets sont suivis au niveau local par une personne morale dans laquelle un adulte est identifié comme référent du projet.

Par exemple, le projet peut être accompagné par un animateur relevant d'une structure jeunesse (club ado, accueil de jeunes, centre social, MSAP, etc.) : il est ainsi possible pour les jeunes de s'orienter vers la structure jeunesse de proximité.

Le projet doit faire la preuve de **l'implication des jeunes** dans sa conception et réalisation :

- Soutenir les initiatives portées par des jeunes ;
- Encourager les jeunes à construire leurs projets ;
- Soutenir les démarches spécifiques en direction du public jeune ;
- Susciter leurs initiatives et prises de responsabilités et contribuer à leur intégration dans la société en favorisant la vie dans la cité ;

Le domaine d'intervention est ainsi très largement ouvert :

- ouverture culturelle des jeunes,
- action sociale,
- protection de l'environnement et développement durable,
- démocratisation de l'accès aux loisirs sportifs,
- arts et lettres,
- animation et développement local,
- éducation,
- sciences et techniques,
- numérique,
- citoyenneté et vie locale,
- la rencontre de jeunes issus de territoire divers,
- humanitaire et solidarité internationale,

Le projet doit permettre une animation locale et favoriser la mise en place d'une dynamique territoriale, notamment sur les territoires où peu d'actions éducatives sont développées ;

Chaque candidat lauréat doit respecter l'engagement moral suivant : utilisation du fonds pour l'action qui a été présentée, obligation de publicité en mettant en évidence les logos du service SDJES de la DSDEN, de la CAF et Département des Hautes-Alpes.

1. Conditions d'éligibilité

Critères obligatoires

- Les jeunes bénéficiaires doivent habiter dans les Hautes-Alpes ;
- Le projet doit être accompagné et validé préalablement par la structure référente du projet ;
- Le projet doit être porté par un collectif (au moins 2 jeunes) ;
- Les candidats doivent prévoir une présentation de leurs projets ;
- Les candidats lauréats doivent prévoir une restitution au niveau local en présentant leur projet réalisé auprès d'un public identifié (Mairie, école, centre social, clubs sportifs, etc...)
- Respect des dates limites de dépôt des dossiers ;
- Le jeune doit être l'initiateur effectif du projet ;

Critères de refus

- Les projets présentés par des structures dans le cadre de leurs activités régulières ;
- les projets sur le temps scolaire des jeunes ne sont pas éligibles ;
- les projets relevant d'une participation ou de l'organisation d'une compétition sportive inscrite dans le calendrier fédéral ;
- Les projets d'étude et de stage tout comme les besoins ponctuels (logement, santé, transport, permis...)
- Les projets proposés par un animateur sans initiative et responsabilités des jeunes.

2. Modalités de candidature

Les jeunes doivent présenter leurs dossiers dans **un dossier de candidature** téléchargeable ici (celui-ci est à établir, notamment avec cachet et signature de la structure porteuse), en respectant la date buttoir du **mercredi 19 mai 2021** pour le dépôt de leur dossier.

Les jeunes s'engagent à être présents lors de la commission de sélection des projets fixée le **mercredi 9 juin 2021**. Ils pourront utiliser le support de leurs choix pour faire une présentation orale de leur projet.

Le Jury de sélection des projets : Mercredi 9 juin 2021 Après midi

Ce jury est composé des représentants des administrations œuvrant pour les jeunes dans le département :

- SDJES – DSDEN
- CAF des Hautes-Alpes
- Département des Hautes-Alpes

Les jeunes qui candidatent à l'appel à projet sont invités à présenter leur projet de manière collective en utilisant le support de leurs choix (diaporamas, vidéos, enregistrements, création artistique, etc.) lors d'une présentation de 10 minutes maximum suivie d'un échange avec le jury.

La présentation du projet se réalise auprès du jury ainsi que d'autres collectifs de jeunes, afin de favoriser les échanges entre groupes.

Le jury organisera des sous-commissions en fonction du volume de dossiers déposés et des bassins de vie des jeunes candidats.

1. Modalités de financements :

Le montant de la subvention sera compris entre un seuil **minimum de 500 €** et un **plafond de 5 000€**.

Deux critères cumulatifs doivent être respectés :

- Le montant total de financement accordé ne peut excéder 80 % du coût du projet
- L'ensemble des recettes ne peut excéder 100% du coût du projet

Il est demandé aux jeunes de construire un plan de financement relatif à leur projet en valorisant les demandes de cofinancement et les actions d'autofinancements envisagées ou en cours.

Les dépenses éligibles : les dépenses sont liées aux prises en charges réelles du coût du projet. Par exemple, ne seront pas pris en charge les investissements en matériel ou les charges de personnels encadrants dont les postes sont déjà financés par le SDJES, le Département ou la CAF.

1. Bilan :

Une fois le projet réalisé, les jeunes s'engagent à fournir : un bilan d'activité et un bilan financier sont à transmettre auprès du financeur principal de son projet, en l'envoyant par mail sur l'une des adresses institutionnelles suivantes :

- ddcspp@hautes-alpes.gouv.fr
- partenaires-afc.cafgap@caf.cnafmail.fr
- add-ejs-js@hautes-alpes.fr

1. Personnes ressources

Conseillers techniques et pédagogiques du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport :

- Sébastien VILAPLANA, CEPJ, SDJES – DSDEN
mail : sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr
tel : 04/92/22/22/83 - 06/86/54/58/41
- Perrine MARCERON, CEPJ, SDJES – DSDEN
mail : perrine.marceron@hautes-alpes.gouv.fr
tel : 04/92/22/23/07 - 06/25/25/23/82

Conseillers techniques territoriaux de la CAF :

- Audrey BAYLLE – secteur Sud
mail : audrey.baylle@cafgap.cnafmail.fr
tel : 04/92/53/11/31
- Stéphane BAUDRY – secteur Centre
mail : stephane.baudry@cafgap.cnafmail.fr
tel : 04/92/25/68/82
- Marie BARTHELEMY – secteur Nord
mail : marie.barthelemy@cafgap.cnafmail.fr
tel : 04/92/25/68/81

Département des Hautes-Alpes :

Mission Jeunesse et Sports :

Camille RAYNAUD (Chef de mission)

Tel : 04 86 15 33 10